



Commission de la défense nationale et des forces armées

Le Président

**Dîner Cercle de l'arbalète**

**Mercredi 22 novembre 2017**

Amiral,

Messieurs les Officiers

Monsieur le Sénateur,

Mesdames et messieurs,

Je suis ravi d'être parmi vous ce soir, je remercie le cercle de l'arbalète pour son aimable invitation à ces échanges autour des Opérations Spéciales et leurs modes d'actions.

Les forces spéciales font l'objet d'une grande admiration en général, mais encore plus spécialement encore de la part de tous ceux que la chose militaire intéresse. En tant que Président de la commission de la Défense nationale et des forces armées, je sais l'engagement de ces hommes et de ces femmes qui sont prêts au sacrifice ultime pour faire vivre nos valeurs de liberté par tout dans le monde !

Je profite que ce temps de parole de soit donnée pour remercier la communauté des forces spéciales leur travail accompli. Vos interventions sont par nature discrètes, si discrètes que l'envoi de forces spéciales en Opex échappe à l'autorisation du Parlement au titre de l'article 35 de la Constitution. Nous ne sommes donc pas censés savoir où vous intervenez, mais nous le savons tout de même quand même un peu... Bande sahélo-saharienne, Levant, d'autres pays d'intérêt et fort peu stables, la liste est longue de vos interventions récentes pour protéger la France et les Français. Dans la lutte contre un terrorisme islamiste protéiforme vous avez occupé à de nombreuses reprises les premières places au combat ces dernières années.

Toutes mes pensées, toutes nos pensées en cet instant pour rendre hommage aux blessés et aux morts des forces spéciales. La représentation nationale et la nation toute entière sait, croyez-le, quels sont les sacrifices consentis au travers de votre engagement.

Cet engagement, vous le faites vivre avec constance, rapidité, polyvalence et efficacité. Nous l'avons vu lors de la résolution de prises d'otages en Afrique, où la réaction immédiate des forces spéciales présentes a permis de sauver des vies et limitant les effets d'attentats.

A cet égard, avant d'entrer plus avant dans mon propos, je voudrais souligner les propos du général Bosser, tenus cet été, lors de sa première audition devant la commission de la Défense, En cas d'attaque terroriste sur le territoire national à proximité d'une unité de forces spéciales, la réaction sera immédiate. Je comprends et j'approuve ces propos !

Les autorités politiques doivent faire reculer le conservatisme et la lenteur des prises décision ! Dès qu'on sort des frontières, les procédures sont plus simples et raccourcissent la prise de décision alors que lorsqu'il s'agit d'intervenir sur le territoire national et que le temps est compté, surtout en matière de Défense nationale, la réactivité n'est plus la même.

Ce dont je parle est un point qui fait débat, et nous avançons ! Des jalons ont déjà été posés avec davantage d'entraînements communs, de retours d'expériences partagés et d'échanges sur l'utilisation de tel ou tel matériel avec d'autres forces d'intervention intérieure. Nous devons persévérer et épauler le ministère de l'Intérieur dans sa rude tâche. Les menaces pour les années à venir demeurent très élevées et il convient de s'y préparer avec méthode et pragmatisme.

Concrètement, la prochaine loi de programmation militaire fera l'effort déjà entrepris par la précédente.

Un effort significatif avait en effet été consenti pour augmenter les effectifs et mettre à niveau les matériels des forces spéciales. Dans un contexte de réduction générale d'effectifs et de crédits, cela a pu créer quelques jalousies. Pour autant, les menaces auxquelles nous faisons face depuis cinq ans et du rythme d'engagement des forces spéciales, ce choix est responsable et nécessaire.

Lors de l'examen du projet de prochaine LPM, il faudra bien évaluer les avancées réalisées, ainsi que les retards constatés éventuellement dans certaines acquisitions. Je sais par exemple que s'agissant du poids lourd forces spéciales, la première livraison n'est semble-t-il pas des plus satisfaisantes... D'autres acquisitions doivent être suivies dans la durée, comme la mise en œuvre d'armement à partir des C130.

Je souhaite d'ailleurs rester un instant sur cette question des acquisitions spécifiques aux forces spéciales. Une partie des matériels mis en œuvre relève de véritables programmes d'armements et il donc logique que les procédures habituelles s'appliquent. Entendons-nous bien, celles-ci peuvent gagner en efficacité. On peut ainsi imaginer que des procédures de qualification d'armements éprouvés par ailleurs soient raccourcies, pourquoi pas par le biais d'une forme d'équivalence lorsque ces armes sont déjà mises en œuvre par des alliés proches et leur donnent satisfaction.

Mais on le sait, une bonne partie du caractère spécial de vos opérations amène au test et à la mise en œuvre d'une myriade de matériels très divers et très pointus. Il suffit de participer au salon SOFINS pour s'en convaincre.

Je m'y suis rendu en mars dernier pour la première fois, en tant que membre de la commission, et j'ai pu voir et observer l'ensemble des matériels présentés, que ce sont les grands groupes industriels et les PME, il y a une imbrication entre l'investissement, la RD innovation et la Défense, c'est unique en France !

Au final, ce qui doit être poussé encore plus, c'est la réactivité, la souplesse et l'adaptabilité. Malgré les marges de manœuvre qui ont pu être gagnées ces dernières années, je suis convaincu que beaucoup peut encore être fait pour rendre nos procédures plus efficaces, d'autant que nos adversaires ne sont pas soumis aux mêmes contraintes de marchés publics et ne se privent pas d'innover dès qu'ils le peuvent, notamment en exploitant les matériels couramment disponibles sur un marché civil caractérisé par une innovation galopante.

L'adaptation passe sans doute par une déconcentration et une confiance accrues dans les acteurs. D'autant que d'une certaine manière, les forces spéciales sont aussi un laboratoire pour les forces conventionnelles, qui utilisent par la suite certains des matériels testés.

C'est d'ailleurs en partie ainsi que se manifeste la « porosité » entre forces conventionnelles et forces spéciales. Les forces conventionnelles ont besoin de forces spéciales pour faire ce qu'elles ne peuvent faire elles-mêmes, tandis que les forces spéciales ne doivent pas être affectées aux missions des forces conventionnelles, au risque de voir leur spécificité s'éroder et donc risquer au bout du compte de voir leur raison d'être disparaître.

L'équilibre est parfois subtil, je vous l'accorde, mais il convient d'y veiller d'autant plus que le recours aux forces spéciales peut parfois apparaître au décideur comme une forme de « police d'assurance », en se disant qu'il a consacré les moyens les plus performants pour une action donnée. Or, à long terme, c'est au fond une mauvaise utilisation des ressources disponibles, frustrante pour tous. Et surtout inefficace, car on ne m'ôtera pas de l'idée qu'il y aura toujours suffisamment de travail, voire hélas trop, pour les forces spéciales.

Je vous remercie de votre attention.